

Un évêque en face de l'esclavage: le sermon 161 de Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne

Pierre Sarr

(psarr2003@yahoo.fr)

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP (DAKAR, SENEGAL)

Resumen

La esclavitud atraviesa toda la historia de Roma. De proporciones limitadas en los primeros tiempos, crece con la era de las conquistas y alcanza su apogeo bajo el Imperio. Cuando algunos piensan que la esclavitud está en decadencia, el obispo Pierre Chrysologue consagra su sermón 161 al tema: muestra la actualidad de la esclavitud en el siglo V d. C., y expone el tipo de relación que debe unir al hombre con Dios.

Abstract

The slavery pervades the entire history of Rome. Reduced to a limited extent in the early days, it increases with the era of conquests and reaches its zenith under the Empire. At a time when some people think that slavery is on the decline, Bishop Peter Chrysologue devotes his 161th sermon to the subject. He shows the topicality of the practice of slavery in the 5th century A.D., and the type of relationship that should unite Man to God.

Resume

La pratique de l'esclavage traverse toute l'histoire de Rome. Réduite à des proportions limitées aux premiers temps, elle s'accroît avec l'ère des conquêtes et atteint son apogée sous l'empire. A une époque où certains pensent que l'esclavage est à son déclin, l'évêque Pierre Chrysologue consacre son sermon 161 à ce sujet. C'est pour lui l'occasion de montrer l'actualité de la pratique de l'esclavage au le V^e siècle ap. J. C., et de mettre en exergue le type de relation qui doit unir l'homme à Dieu.

Palabras clave

Pierre Chrysologue
Esclavitud
Hombre
Dios

Key words

Pierre Chrysologue
Slavery
Man
God

Mots clés

Pierre Chrysologue
Esclavage
Homme
Dieu

INTRODUCTION

Né à Imola en 405 après J. C., Pierre Chrysologue fut élevé à la cléricature avant d'être consacré évêque de Ravenne¹ en 429 après J. C., charge qu'il conservera jusqu'à sa mort, survenue en 450 après J. C.² Il est l'auteur de 179 sermons qui ont été rassemblés par A. Olivar (CCSL, XXIV A, Brepols, Turhout, 1980, pp. 373-399 et 434-529; PL 52, pp. 373-390 et 406-441) et dont certains ont été traduits en français³. Dans le langage chrétien, le sermon se définit comme un discours destiné à une communauté de croyants. Son contenu, catéchétique, exégétique ou parénétiq ue varie selon les circonstances, les exigences du moment et les nécessités pastorales. Les sermons de l'évêque de Ravenne, dont la plupart sont des exégèses bibliques, nous renseignent aussi sur les réalités de son époque. C'est le

¹ Fondée par les Thessaliens et située sur le bord de la mer Adriatique, Ravenne était une ville peuplée et commerçante déjà sous Auguste qui y avait ouvert un port (Scagliarini 1968: 26-27). En 402 après J. C., Ravenne devint la capitale de l'empire romain d'Occident. Difficile d'accès à cause de ses fortifications et des marais qui l'entouraient, la ville était devenue le refuge des empereurs romains qui y avaient installé leur palais: Honorius (395-423), Valentinien III (425-455), en passant par la longue régence de l'impératrice Galla Placidia (425-450). Ravenne se distinguait aussi par ses vignes et ses nombreux couvents et églises, notamment par la basilique Ecclesia Petriana, bâtie au Ve siècle par l'archevêque Pierre Chrysologue. Diehl (1903: 17) nous fait revivre ce que pouvait être la vie religieuse à Ravenne et nous donne une idée de la haute société qui y vivait: «Faites descendre dans le chœur de Saint-Vital le cortège impérial et dans les nef s de Saint-Appollinaire la procession des saints et des saintes qui décore les frises; représentez-vous, dans les grands espaces vides, les dames aux longs vêtements brodés d'or, coiffées de la petite mitre d'or d'où pend un léger voile blanc et tout étincelantes de bijoux et de pierreries; faites défiler sous les voûtes les gardes du corps aux pompeux uniformes, les nobles d'empire aux tuniques blanches brodées que couvre le manteau d'apparat, l'évêque avec son clergé, l'exarque avec ses officiers, les moines en longue robe brune, dont un voile recouvre la tête et les épaules».

² Sur sa biographie, voir *DTC*, t. XII-2, col. 1916-1917; *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 12, col. 1541-1546, et Quasten (1986: 720-733).

³ Steffan (2007) a recensé une quarantaine de sermons qui ont été traduits en français dans différentes revues. Son ouvrage est la traduction de 21 sermons de Pierre Chrysologue regroupés autour du thème de la passion et de la résurrection.

cas du sermon 161 qui ne fait pas partie des sermons traduits et sur lequel porte notre étude. Ce sermon porte sur l'esclavage dont la pratique traverse toute l'histoire de Rome. Confinée dans des proportions limitées aux premiers temps de la Ville, elle s'accrut avec l'ère des conquêtes et atteint son apogée sous l'empire. A une époque où, grâce à l'influence du christianisme et aux lois des empereurs chrétiens l'esclavage semble être en régression, le sermon 161, que nous allons étudier, nous donne une idée de ce que pouvait être la pratique de l'esclavage au 5^e siècle après J. C. et de la manière dont l'Eglise la considérait à cette époque. Obéissant aux lois de la rhétorique classique, ce sermon se distingue également par la rigueur de sa composition et l'usage d'un lexique qui évoque la domination et la soumission. L'objectif d'une telle rhétorique est de plonger l'auditoire, à partir d'un vocabulaire qui lui est familier, dans l'actualité de la pratique de l'esclavage. Mais c'est aussi un moyen de faire prévaloir, à travers l'emploi métaphorique de l'esclavage, un autre type de relation: celui qui doit unir l'homme à Dieu. Le développement de ces trois points sera précédé de la traduction que nous faisons du texte.

TEXTE LATIN

Audistis, fratres, quemadmodum famulatum diuinum Dominus exigit humanae seruitutis exemplo, dicendo: *Quis uestrum habens seruum arantem, aut pascentem, qui regresso ab agro dicat: statim transi, recumbe; et non dicit ei, para quod coenam, et praecingere, et ministra mihi donec manducem et bibam, et post haec tu mandicabis et bibes? Numquid gratiam habet seruo illi, quia fecit quae sibi imperauit? Non puto. Sic et uos, cum feceristis omnia quae praecepta sunt, dicite: serui inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus.*

Sic et uos. Quid simile? Immo longe dissimile. Tantum debet homo Deo, quantum debet homini homo? Absit. Nam est alter ordo, diuersa causa, dissimilis fides. Deus hominem fecit esse, nasci iussit, dedit uiuere, concessit sapere, donauit et tempora, distribuit aetates, concessit ad gloriam, aperuit ad honorem, praefecit animantibus, et toti terrae dominum definita lege et aetate praescrispsit: et cum talia, tantaque prima homini Dei beneficia deperiissent, secunda reparauit tanto maiora, quanto diuina; praestantiora tanto, quanto caelestia. Nam caeli post

habitatorem dedit, quem dederat ante incolam terrenorum, ut aduersum nullum illi, nullus incursus, nullusque serpens terrenis latens in boni, irripere amplius in hominem non ualeret; seruaretque conditio iam certa, quem perdiderat incerta libertas; et esset homo liber omnium, sola Domini seruitute, cui conditionem qua factus est debet, debet originem: quod redemptus est, quod emptus est, debet utique seruitutem, dicente Apostolo: *Pretio empti estis, nolite fieri serui hominum.* Et propheta ut conditionem, ut originem fateretur: *ego seruus tuus, inquit, et filius ancillae tuae.* Deo ista, homini quid tale debet homo? Et tamen quaerit Deus uel tantum; quia reddere homo Deo nil uult, cui debet totum.

Sed repetamus lectionem, et oculis nostris similitudinem proponamus ipsam, et quod diximus tunc lucebit, quia nullam Deo, homini totam dependimus seruitutem. *Quis uestrum habens seruum arantem aut pascentem, qui regresso ab agro dicat: Statim transi, recumbe; et non dicit ei, para quod coenam, et praecingere, et ministra mihi, donec manducem, et bibam, et post haec tu manducabis et bibes?* Quam familiaris, quam uernacula, quam de quotidiano usu ueniens, quam communis est ista doctrina. Si dominus est, qui audit, agnoscit talia se exigere a seruo; si seruus est, exhibere se domino ista cognoscit. Seruus namque post uigilias antelucanas, post totius diei uarios et duros labores, post trepidantes et anxios concursus, et parat domino suo coenam, et cinctus quod parauerat subministrat: non est elatus, quia fecit, sed cum deuotine singula faciens contremiscit, et apponit domino suo cibos multiplices, arte totius saporis conditos; ipse autem semicoctam, nec salitam forsitan coenulam gustaturus; porrigens crebra pocula, uariat calices, uina mutat; ad longissimi conuiuii fabulas longiores stat fixus, stat moueri nescius, stat cuius lassescere non licet seruituti. Et cum dominus iam partem noctis in somno deducit, peragit in quietem, seruus colligit, curat, accurat, ponit, componit, reponit, et sic in rebus necessariis immoratur, ut nihil sibi, aut parum noctis ad escam reseruet et soporem. Post haec omnia nisi peruigilet in crastinum, et dominum praeuenerit dormientem, fessus, indefessus, manicabit ad uerbera, ad praesentem poenam nihil hesterno ei subuenit de labore, quia quidquid dominus indebite, iracunde, libens, nolens, oblitus, cogitans, sciens, nesciens, circa seruum fecerit, iudicium, iustitia, lex est, imperantis ira subdito ius est, et ad libitum domini uocem non habet conditio seruitutis. Si ergo et seruus sentit quid debeat homini taliter seruiendo, et dominando dominus qualem seruitutem Domino dominorum debeat, docetur et intelligit se magistro. Hoc implebat Paulus, qui seruitutis suae titulos sic scribebat:

Usque ad hanc horam esurimus, et sitimus, et nudi sumus, et colaphis coedimur. Et alibi: liuidum facio corpus meum, et seruituti subiicio. Praebeat uindictam bonus seruus, qui se usque ad liuorem sic agens iugiter uerberabat: nec laxabat frena corpori, ne per indulgentiam caro laxata alterius incurreret seruitutem. Sed, homo, quod a seruo exigis, impende ei qui te dominum fecit. Tu qui semper dormis, et a seruo exigis uigilias indefessas, aliquando uigila tuo Domino pro te sine cessatione uigilanti, assiste tuo Domino uel momento uno ieiunanti, cui manducanti tuus seruus semper assistit; remitte seruo innocenti, cui peccanti blanditur Dominus tuus; da interim ueniam, cui tuus Dominus semper ignoscit. Certe si quidquam bonis feceris, crede te Domino soluisse debitum, non beneficium praestitisse. *Cum feceritis, inquit, omnia quae praecepta sunt uobis, dicite, serui inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus.* Quando per se homo utilis ad diuina, qui sic sibi est inutilis ad humana? Cogitet homo cordis mala, carnis uitia, uoluptatum fluctus, desideriorum procellas, irarum scopulos, naufragia criminum, et tunc quidquid in se est utile dabit Deo, sibi quidquid inutile est deputabit.

Sed ad proposita redeamus, ut quare Dominus discipulos suos admonuerit iam pateat. Apostolos suos Christus ut mitteret ad populos uario dolore languentes, dedit illis uirtutem spiritus, potestatem supernam dedit, dedit gratiam sanitatum, unde perambulantes illi reddebant uisum caecis, claudis cursum, surdis auditum, et ne per singula uos morer, cunctis male habentibus dabant salutem, unde redeuntes gloriabantur dicentes: *Domine, etiam in nomine tuo daemonia subiecta sunt nobis.* Quos Dominus temprat dicens: *Nolite gaudere quia daemonia subiecta sunt uobis; gaudete autem quia nomina uestra scripta sunt in caelis.* Ergo ne per elationem perderent quod conquisierant per laborem, et deputarent sibi quod diuinitus fuerant consecuti, ad humilitatem, quae mater est doctrinae, tali reuocat exemplo: *Quis uestrum habens seruum arantem, aut pascentem, qui regresso ab agro dicat ei: statim transi, et recumbe, et non dicit ei: para quod coenam, et praecingere, et ministra mihi donec manducem et bibam, et post haec tu manducabis et bibes?* Post exactos labores, et magna et multa documenta uirtutum, apostoli satis sibi utiles uidebantur, sed uersari in luto carnis, et limo corporis huius, et quod essent inutiles, nesciebant, sed deprehenduntur cum Iudas tradit, Petrus negat, Ioannes fugit, relinquunt omnes, ut solus in quo erat, et ex quo erat tota utilitas appareret. Quod autem dixit: *Et postea tu manducabis,* monet discipulos, ut post ascensionem suam statim copulari se Domino in illa beatitudine superna gestirent. Nam denique hic

relicturos omnia approbat, et praecingit ad tolerantiam passionis, et ministerii sui perficit ad laborem. Nam tunc tanto tempore ministrarunt apostoli discumbenti, quanto tempore inter peccatorum coquinas et gentium focos coenam Domini super mensas Ecclesiae in memoriam perpetem praepararunt. Hanc coenam qui fidelis est nouit, qui nescit, et scire desiderat, sit fidelis.

TRADUCTION

Vous avez entendu, frères, comment, par l'exemple de l'esclavage humain, le Seigneur exige le service divin, en disant: *«Qui d'entre vous, s'il a un esclave qui cultive les champs ou qui garde les troupeaux, à son retour des champs, lui dirait: Entre vite et mets toi à table; ne lui dit-il pas plutôt: prépare-moi de quoi dîner, mets ton tablier, sois à mon service jusqu'à ce que je finisse de manger et de boire, puis à ton tour, tu mangeras et boiras? Est-ce qu'il remercie cet esclave parce qu'il a exécuté ce qu'il lui a ordonné? Je ne le pense pas. Il en va ainsi de vous. Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous a été prescrit, dites : nous sommes des serviteurs inutiles; ce que nous avons fait, c'est ce que nous avons à faire»* (Luc, XV, 7-10).

Il en va ainsi de vous. Quelle ressemblance y a-t-il? Au contraire, il y a une grande différence. L'homme doit-il à Dieu autant qu'un homme doit à un homme? Loin s'en faut. En effet, autre est l'ordre, opposé le motif, différente la fidélité. Dieu a fait que l'homme soit, il a ordonné qu'il naisse, il lui a donné de vivre, il lui a permis de connaître, il lui a fait don du temps, il a distribué les âges, lui a donné accès à la gloire, lui a ouvert les portes des honneurs, l'a placé au-dessus des êtres vivants, l'a établi maître de toute la terre par une loi bien établie et par le déroulement des âges. Mais puisque ces premiers bienfaits de Dieu pour l'homme, malgré leur qualité et leur nombre, étaient destinés à disparaître, de nouveau, il a préparé une seconde catégorie de bienfaits d'autant plus grands qu'ils étaient divins, d'autant plus beaux qu'ils étaient célestes. En effet, il a finalement rendu habitant du ciel celui qu'il avait d'abord rendu habitant de la terre pour qu' aucun ennemi, aucune attaque, aucun serpent dissimulé parmi les gens de bien ne soit capable de seruer trop violemment sur l'homme, et qu'un état désormais assuré préserve celui qu'une liberté mal assurée avait perdu, et que l'homme, libéré de tout, se fasse l'esclave de Dieu seul, à qui il doit l'état dans lequel il a été créé, à qui il doit son

origine; de toute façon, il doit assurer cette servitude, parce qu'il a été racheté, parce qu'il a été acheté comme le dit l'apôtre: *c'est contre paiement que vous avez été achetés, ne devenez pas esclaves des hommes* (1 Corinthiens, VII, 23). Et le prophète, pour proclamer sa condition, pour proclamer son origine, dit : *moi, je suis ton esclave et le fils de ta servante* (psaume 116, 16). C'est à Dieu que l'homme doit ces biens, quels biens semblables à ceux- là doit-il à un homme? Et cependant, Dieu réclame bien peu de chose, parce que l'homme ne veut rien rendre à Dieu à qui il doit tout.

Mais revenons à notre lecture, soumettons à nos yeux cette ressemblance même, et ainsi ce que nous avons dit sera manifeste, puisque nous n'accordons à Dieu aucun droit d'avoir un esclave, tandis que nous accordons ce droit à l'homme. *Qui d'entre vous, s'il a un esclave qui cultive les champs ou qui garde les troupeaux, à son retour des champs, lui dirait : entre vite et mets toi à table; ne lui dit-il pas plutôt: prépare-moi de quoi dîner, mets ton tablier et sers moi jusqu'à ce que je finisse de manger et de boire, puis tu mangeras et boiras à ton tour?* Combien cet enseignement nous est familier, combien il est présent dans nos maisons, combien il se vérifie dans nos pratiques quotidiennes, combien il est répandu! S'il y a un maître qui écoute, il reconnaît qu'il exige de tels services à son esclave. S'il y a un esclave qui écoute, il sait qu'il exécute de telles besognes pour son maître. Le fait est que l'esclave, après les matines, après les travaux divers et pénibles de toute la journée, après les va et vient incessants et angoissants, prépare aussi pour son maître le dîner et, mettant son tablier, lui sert ce qu'il avait préparé. Il n'est pas remercié pour le travail accompli, mais il tremble en accomplissant chacune de ces besognes, il présente à son maître des mets variés, cuits et bien assaisonnés, alors que lui-même aura droit à un petit dîner à moitié cuit et peut-être pas salé. Offrant des coupes remplies, il diversifie les verres, change le vin; il se tient immobile pour écouter les trop longs bavardages du très long festin, il se tient debout sans pouvoir se déplacer, il se tient debout lui à qui l'état d'esclave interdit d'être fatigué. Et lorsque le maître a déjà dormi une partie de la nuit, qu'il se repose tranquillement, l'esclave rassemble, s'active, s'occupe avec soin, pose, arrange, repose, et s'attarde ainsi sur des travaux nécessaires, de telle sorte qu'il ne se réserve rien ou seulement une petite partie de la nuit pour se nourrir et se reposer. Après tout cela, à moins qu'il soit éveillé jusqu'au lendemain, s'il ne s'est pas levé avant son maître qui dort, lui, fatigué ou reposé, il recevra des coups tôt le matin, et rien du travail effectué la

veille ne le soustrait au châtement présent, parce que tout ce que le maître aura fait subir à son esclave, injustement ou sous l'emprise de la colère, de bon gré ou à son corps défendant, inconsciemment ou consciemment, de façon réfléchie ou irréfléchie, c'est jugement, c'est justice, c'est la loi; la colère de celui qui commande est le droit pour celui qui est soumis et la condition d'esclave ne donne pas droit à la parole devant le bon vouloir du maître. Si donc l'esclave a conscience de ce qu'il doit à l'homme en le servant de la sorte, de son côté, le maître qui commande est instruit de la servitude qu'il doit au maître des maîtres et comprend qu'il est fait pour ce maître. C'est ce qu'accomplissait l'apôtre Paul qui décrivait ainsi les qualités de sa servitude: *encore à l'heure présente nous endurons la faim, la soif, la nudité et nous recevons des coups* (1 Corinthiens IV, 11). Et dans un autre passage: *je couvre mon corps de bleus, je le soumets à la servitude* (1 Corinthiens IX, 27). Le bon serviteur présentait sa défense, lui qui, agissant de la sorte, se meurtrissait continuellement jusqu'à être couvert de bleus: il ne lâchait pas les rênes à son corps, de peur que sa chair relâchée par cette indulgence ne tombe sous la servitude d'un autre. Mais toi, homme, ce que tu exiges de ton esclave, accorde-le à celui qui a fait de toi un maître. Toi qui dors toujours et qui exige de ton esclave des veilles sans répit, veille parfois pour ton maître qui ne cesse de veiller pour toi; assiste, ne serait ce qu'un tout petit moment, ton maître qui jeûne, toi que ton esclave assiste toujours en te donnant à manger; pardonne à ton esclave innocent, toi envers qui ton maître est indulgent malgré tes péchés; accorde parfois le pardon, toi à qui ton maître pardonne toujours. Assurément, si tu fais quelque bien, sois sûr que tu t'es acquitté de ta dette envers ton maître, mais que le mérite ne te revient pas. *Quand vous aurez fait, dit-il, tout ce qui vous a été prescrit, dites: nous sommes des serviteurs inutiles, parce que, ce que nous avons fait, c'est ce que nous avions à faire.* A quel moment l'homme deviendra-t-il par lui-même utile pour les choses divines, lui qui est ainsi inutile pour lui-même pour ce qui touche aux choses humaines? Que l'homme songe aux maux du cœur, aux vices de la chair, aux flots des plaisirs, aux bourrasques des désirs, aux ravages de la colère, aux naufrages des crimes, et alors tout ce qu'il y a d'utile en lui, il l'attribuera à Dieu, et mettra sur son propre compte tout ce qui est inutile.

Mais revenons au passage qui nous est proposé pour qu'apparaisse clairement le motif de l'avertissement que le Seigneur a donné à ses disciples. Le Christ, pour envoyer ses apôtres vers les peuples accablés de souffrances multiples, leur a donné

la force de l'esprit, leur a donné un pouvoir céleste, leur a donné la grâce des guérisons; grâce à tout cela, ils parcouraient le monde en rendant la vue aux aveugles, l'usage des jambes aux estropiés, l'ouïe aux sourds, et pour ne pas vous retarder par chacune de ces guérisons, ils rendaient la santé à tous ceux qui étaient atteints d'une maladie; grâce aux dons qu'ils avaient reçus, ils se glorifiaient à leur retour en disant: *En ton nom nous avons même soumis les démons* (Luc, X, 17). Et le Seigneur de les tempérer par ces paroles: *ne vous glorifiez pas parce que vous avez soumis les démons. Réjouissez-vous plutôt parce que vos noms sont écrits aux cieux* (Luc, X, 20). Par conséquent, afin qu'ils ne perdent pas par orgueil ce qu'ils avaient acquis par leur peine, et qu'ils ne s'attribuent pas ce qu'ils avaient obtenu par une grâce divine, il les rappelle à l'humilité, qui est la mère de son enseignement, en évoquant cet exemple: *qui de vous, s'il a un esclave qui cultive les champs ou qui garde les troupeaux, lui dirait à son retour des champs: entre vite et mets toi à table, et ne lui dit pas plutôt: prépare-moi de quoi dîner, mets ton tablier, sers moi jusqu'à ce que je finisse de manger et de boire puis tu mangeras et boiras à ton tour?* Après avoir achevé leur mission et fait montre de grands et nombreux exemples de vertus, les apôtres s'estimaient suffisamment utiles; ils ignoraient qu'ils s'embourbaient dans la fange de la chair, dans la vase de ce corps et qu'ils étaient inutiles; mais ils sont pris en faute lorsque Judas trahit, que Pierre renie, que Jean fuit, que tous abandonnent, si bien qu'il apparaît comme le seul en qui, et le seul par qui existait toute utilité. Mais lorsqu'il dit : *et tu mangeras après*, il conseille à ses disciples de vivement désirer s'unir au Seigneur après son ascension dans ce bonheur céleste. En tout état de cause, Celui-ci approuve ceux qui auront tout abandonné: il les arme à endurer toute épreuve, les forme aux épreuves de son service. Dès lors, les apôtres ont servi celui qui était à table aussi longtemps qu'ils ont préparé, au milieu des cuisines des pécheurs et des foyers des peuples, en mémoire éternelle, le repas du Seigneur sur les autels de l'Eglise. Celui qui est baptisé connaît ce repas, celui qui ne le connaît pas et désire le connaître, qu'il se fasse baptiser.

ANALYSE STRUCTURALE ET LEXICALE DU SERMON

Analyse structurale

Wilkins (1940) nous donne un aperçu de la composition des sermons du 5^e et du 6^e siècle. L'auteur y étudie l'ordre des mots dans les sermons d'un certain nombre d'écrivains au nombre desquels figure Pierre Chrysologue. Il nous a paru opportun de présenter, au début de ce travail, une analyse de la structure et du lexique de notre sermon, qui ne fait pas partie de l'échantillon choisi par Wilkins. Cela nous permettra de mettre en valeur la cohérence de l'argumentation et de mieux saisir la portée du message de Pierre Chrysologue. Le sermon qui commence par un exorde et se clôt sur une péroraison, comprend 3 parties séparées les unes des autres par deux transitions : *sed repetamus lectionem* et *sed ad proposita redeamus*. Le passage de l'évangile de saint Luc, 17, 7-10, cité dans l'exorde, puis repris au début de la deuxième partie et au milieu de la troisième sert de support au sermon.

L'exorde. Le texte s'ouvre sur un *exordium ex abrupto*.

Audistis, fratres, quemadmodum *famulatum diuinum... humanae seruitutis*

«Luc»

Quid *simile?* Immo longe *dissimile*.

Tantum debet [...] quantum debet?

Nam est *alter ordo, diuersa causa, dissimilis fides*.

Le prédicateur ne juge pas utile de préparer son auditoire, l'apostrophe *fratres* suffisant à capter son attention. Il le plonge immédiatement dans le thème de sa prédication qui porte sur l'esclavage spirituel (*famulatus diuinus*) et l'esclavage humain (*humana seruitus*), avec comme point d'appui, le passage de l'évangile de Luc qui pose les rapports du maître et de l'esclave, récit à partir duquel le Christ invite ses disciples à imiter l'esclave de l'évangile. Partant de ce passage, Pierre Chrysologue oriente le débat dans une autre perspective. La question qu'il soulève à travers les deux interrogations *quid simile?* et *tantum debet... quantum debet?* est celle-ci: Dieu peut-il être comparé à un maître d'esclave? La réponse qu'il apporte à cette question est évidemment négative et la phrase explicative introduite par *nam* explicite que la soumission à Dieu ne se situe pas sur le même plan que la soumission

à un homme. L'objectif de la prédication sera de démonter la prééminence de Dieu sur les maîtres d'esclaves. La démonstration se fait en deux mouvements et consiste à opposer la bienveillance de Dieu envers les hommes et l'inhumanité des maîtres à l'égard de leurs esclaves.

Première partie: Dieu a tout donné à l'homme et attend peu de lui.

Deus fecit, jussit, concessit, donauit, distribuit, concessit, aperuit, praefecit et praescripsit.

Et cum talia tantaque prima beneficia deperiissent

Secunda reparauit

Tanto *majora* quanto *diuina*

Praestantiora tanto quanto *caelestia*

Nam *caeli habitatorem* dedit... dederat *incolarum terrenorum*

Ut aduersum nullum... nullus incursus nullusque serpens non ualeret

Seruaretque *conditio certa* quem perdiderat *incerta libertas*

Et esset homo liber omnium, sed sola domini seruitute

Cui *conditionem* qua factus est debet, debet *originem*

quod *redemptus* est, quod *emptus* est debet utique

«1Cor, 7; ps 116»

Deo ista, homini quid talia debet homo? Et tamen quaerit Deus uel tantum, quia reddere homo Deo nil uult cui debet totum.

Pierre Chrysologue met en relief, par une énumération assyndétique, les innombrables bienfaits de Dieu pour l'homme. Cette bienveillance est poussée à l'extrême car, dans sa divine providence, Dieu a prévu pour l'homme d'autres biens, de loin meilleurs que les biens éphémères qu'il lui a prodigués en premier. Cette précellence est mise en relief par la subordonnée causale *cum... deperiissent*, le renforcement des comparatifs par le corrélatif *tanto...quanto* et l'utilisation du chiasme *tanto maiora quanto/praestantiora tanto quanto*. Grâce à ces biens, la condition de l'homme se trouve changée: de terrestre qu'il était, l'homme obtient une place dans le ciel où il peut vivre à l'abri de toute atteinte du mal et en toute sûreté. Cette absolue sécurité au ciel est opposée à la totale insécurité sur la terre par le chiasme *conditio certa/ incerta libertas*. Cette perspective d'une vie meilleure, amenée par les subordonnées finales *ut...non ualeret...seruaretque...et esset*, est une occasion pour l'homme de prendre conscience de sa nouvelle condition

et de son origine, et de se mettre au service de son véritable maître. La référence à 1Cor.7 et au psaume 116 est un rappel de l'appartenance de l'homme à Dieu, idée que le prédicateur appuie par la répétition de *debet* et l'emploi des parasynonymes *redemptus et emptus*. Cette première partie s'achève sur l'ingratitude de l'homme qui refuse de rendre à Dieu le peu qu'il lui réclame en comparaison de tous les dons qu'il lui a faits. La transition *sed redeamus ad lectionem* permet à Pierre Chrysologue d'aborder la deuxième partie de sa prédication. Il s'agit pour lui de confirmer la prééminence divine, développée dans la première partie, en faisant ressortir les contraintes de l'esclavage humain.

Deuxième partie: le maître ne donne rien à son esclave et attend tout de lui.

Sed repetamus lectionem

Et similitudinem proponamus

Et quod diximus tunc lucebit

Quia *nullam seruitutem* Deo, homini *totam* dependimus *seruitutem*

«Luc 17, 1-10»

Quam familiaris, quam uernacula, quam de quotidiano usu ueniens, quam communis

Si dominus est agnoscit talia *se exigere* a seruo

Si seruus est *exhibere se* domino ista cognoscit

Seruus namque

Post

Post

Post

Et parat

Et cunctus subministrat

Non elatus est.... Sed contremiscit

Et apponit... porrigens... uariat... mutat

Ad *longissimi* conuiuii fabulas *longiores* stat fixus, stat moueri nescius stat...

Et cum dominus in somno deducit... peragit in quiete

Seruus colligit, curat, accurat, ponit, componit, reponit

Et sic immoratur

Ut nihil sibi aut parum noctis ad escam reseruet et soporem.

Post haec omnia

Nisi peruigilet in crastinum

Et dominum praeuenerit dormientem
Fessus, indefessus manicabit ad uerbera,
Ad praesentem poenam nihil subuenit
Quia quidquid dominus
Indebite, iracunde, libens, nolens, oblitus, cogitans, sciens, nesciens circa
seruum fecerit
Iudicium, iustitia, lex est
Imperitantis ira subdito seruus
Et ad libitum *domini uocem* non habet *conditio seruitutis*.

Si ergo

Et *seruus* sentit quid debeat homini taliter *seruendo*
Et *dominando dominus* qualem seruitutem debeat, docetur et intellegit se
magistro
Hoc implebat Paulus

«1 Cor 4, 1Cor 9»

Praebat uindictam bonus seruus

Sed homo

Quod a seruo exigitis... *impende*
Tu qui semper dormis... *uigila*
Assiste ... cui semper assistat tuus seruus
Remitte... cui blanditur dominus tuus
Da ueniam... cui tuus dominus semper ignoscit
Certe si quidquam boni feceris
Crede te domino soluisse

Non beneficium praestitisse

«Luc17, 10»

Quando per se homo *utilis* ad diuina, qui sic sibi est *inutilis* ad humana?

Cogitet homo

Cordis mala, carnis uitia, uoluptatum fluctus, desideriorum procellas, irarum
scopulos, naufragia criminum

Et tunc quidquid in se est *utile* dabit Deo

Sibi quidquid *inutile* est deputabit.

Le prédicateur commence par relever l'illogisme de l'homme capable de tout accorder à son semblable et de tout refuser à Dieu, idée que mettent en valeur la subordonnée causale *quia ... dependimus* et le chiasme *nullam seruitutem Deo / homini totam seruitutem*. A nouveau, le texte de Luc sert de point de départ pour

démontrer le sort pitoyable de l'esclave. Le prédicateur met d'abord en relief la pratique courante de l'esclavage dans sa société, par l'anaphore de *quam* et les parasyonymes *familiam, uernacula communis*. Cette pratique, personne ne peut la mettre en doute, ni les maîtres d'esclaves ni les esclaves eux-mêmes. Puis il étale la charge de travail de l'esclave. L'accent est mis sur l'ininteruption de ce travail. Les corvées du jour dont la succession est marquée par l'anaphore *post*, laissent place à celles du soir: le service du repas avec toutes ses exigences, suivi de l'interminable travail de rangement. L'utilisation du présent de l'indicatif nous présente l'esclave en plein travail. Aux allées et venues liées au service de la table, succède l'immobilisme éprouvant qu'impose l'obligation qui lui est faite de supporter les longs récits ou spectacles qui accompagnent les repas interminables et dont la longueur lassante est indiquée par le chiasme *longissimi conuiuii / fabulas longiores* et la répétition de *stat*. La fin du repas ne met cependant pas un terme aux activités de l'esclave. Au repos du maître désigné par la temporelle *cum dominus in smono deducit...peragit in quiete*, s'opposent les nouvelles occupations de l'esclave. Pendant que son maître, repu, profite du sommeil, l'esclave est tenu de tout remettre en ordre. L'accumulation des verbes d'action montre que ce rangement est un travail de longue haleine qui peut perdurer le reste de la nuit. Et malgré le peu de temps dont il dispose pour se nourrir et se reposer, l'esclave doit être sur pied très tôt pour ne pas commencer la journée par des châtements corporels que son maître qu'il aura tardé à réveiller pourrait lui infliger impunément. Cette insistance sur le sort de l'esclave a pour but de stigmatiser l'attitude inhumaine des maîtres d'esclaves.

A la longue description de la vie des esclaves, fait suite la concision du passage consacré aux maîtres dans lequel le prédicateur stigmatise la mainmise que ces derniers exercent sur leurs esclaves. Celle-ci transparait à travers l'accumulation des adjectifs et des participes présents et est renforcée par les termes *iudicium, iustitia, lex* et *ius*. L'aboutissement de tout ce raisonnement (*ergo*) est d'emmener les maîtres à changer de statut: de dominateurs qu'ils étaient, ils sont appelés à devenir des serviteurs de Dieu. Pour les inciter à ce service, Pierre Chrysologue se sert de deux exemples: celui des esclaves eux-mêmes et de l'apôtre Paul. Les maîtres doivent se mettre à l'école des esclaves dont la soumission est mise en opposition à l'autorité des maîtres par le chiasme *seruus seruiendo / dominando dominus*; Saint Paul leur est ensuite présenté comme le modèle du bon serviteur qui

n'hésite pas à subir privations et souffrances pour se mettre au service de Dieu, comme en témoignent les passages de ses lettres données en référence. A la suite des esclaves et de saint Paul, les maîtres sont invités à se mettre à la disposition de Dieu et à faire preuve de plus d'humanité à l'égard de leurs esclaves. Ce double appel rejaille à travers la succession des impératifs *impende, uigila, assiste, remitte, da, crede* et leur disposition en chiasme. Cette partie se termine sur un avertissement: laissé à lui-même, l'homme est porté au mal, victime des passions. Le subjonctif *cogitet* à valeur impérative et la juxtaposition des termes concourent à faire prendre conscience de cette réalité. Conscients ainsi de leur faiblesse, les maîtres prendront garde de ne pas se glorifier du bien qu'ils auront fait mais en attribueront tout le mérite à Dieu. Le chiasme *quiquid... est utile dabit deo / sibi inutile est deputabit* qui clôt cette partie est une exhortation à l'humilité qui est le point focal de la dernière partie du texte, introduite par la transition *sed ad proposita redeamus*.

Troisième partie: l'humilité au centre de l'enseignement du Christ.

Sed ad proposita redeamus

Ut quare dominus discipulos suos admonuerit iam patescat.

Apostolos suos Christus ut mitteret

Dedit illis *uirtutem spiritus*

Potestatem supernam dedit

Dedit *gratiam sanitatum*

Unde perambulantes reddebant uisum caecis, claudis cursum, surdis auditum...

Unde redeuntes gloriabantur dicentes

«Luc10»

Ergo

Ne per elationem perderent quod conquisierant per laborem

Et deputarent sibi quod diuinitus fuerant consecuti

Ad humilitatem, quae mater est doctrinae, tali reuocat exemplo

«Luc 17, 1-10»

Post exactos labores

Et magna et multa documenta uirtutum

Apostoli satis sibi utiles uidebantur

Sed uersari in luto carnis

Et limo corporis huius

Et quod essent inutiles nesciebant
Sed reprehenduntur
Cum Judas tradit, Petrus negat, Joannes fugit, relinquunt omnes
Ut solus in quo et ex quo erat tota utilitas appareret.

La démarche de Pierre Chrysologue dans cette dernière partie semble rompre la cohérence du texte. Sans le citer explicitement, le prédicateur fait référence à l'envoi des apôtres en mission que nous trouvons en Luc, 10. Il met en relief les dons qu'ils ont reçus de leur maître et dont la diversité est marquée par l'anaphore de *dedit* et la disposition en chiasme des termes. Puis, il montre l'effet (*unde*) de ces dons sur les apôtres: la capacité d'opérer des miracles a fait naître en eux l'orgueil, convaincus qu'ils sont de leur omnipotence. La citation explicite du passage en question clôt ce qui semble être un excursus. Le lien avec le contexte du sermon est rétabli par le coordonnant *ergo* que suivent les deux subordonnées de but *ne...perderent...et deputarent*. En réalité, l'évocation de Luc, 10 avait pour but de faire saisir que l'humilité est au centre de l'enseignement du Christ et qu'elle est présente dans le texte de Luc, 17 qui fait l'objet du sermon et que le prédicateur cite de nouveau. Et, pour mieux faire sentir l'importance de l'humilité à son auditoire, le prédicateur juge opportun de réexpliquer le comportement des apôtres en insistant sur le fait que leur orgueil, tout en mettant à nu leur faiblesse, a fini par leur faire prendre conscience que, sans le Christ, ils sont des serviteurs inutiles.

Péroraison.

Quod autem dixit postea tu manducabis monet discipulos
Ut... se copulari gestirent
Nam denique hic...approbat et praecipuit...et perficit laborem
Nam tunc tanto tempore ministrarunt apostoli
Quanto tempore coenam domini praepararunt.
Hanc coenam qui fidelis est nouit
Qui nescit et scire desiderat sit fidelis

La péroraison, qui commence par le verset 10 du texte évangélique de Luc, met en lumière la nécessaire union des apôtres, et donc des chrétiens, avec le Christ.

Cette union, gage de leur salut, passe par le baptême qui fait d’eux la propriété du Christ et par l’eucharistie.

Le sermon 161 nous fournit un exemple de la manière dont Pierre Chrysologue mettait l’éloquence au service de sa pastorale. Il a utilisé tous les procédés que lui offrait la rhétorique pour rendre son message clair et compréhensible pour son auditoire. Ce message, il le fait aussi passer par l’utilisation d’une stylistique appropriée que nous allons maintenant étudier.

Analyse lexicale

Pierre Chrysologue se sert d’un certain nombre de termes pour établir une comparaison entre le service de Dieu et l’esclavage humain: *debere*, *dominus*, *exigere*, *seruitudo*, *seruus*.

«*Debere*». Ce verbe est utilisé dans deux sens différents: faire son devoir et être redevable à quelqu’un.

1. <i>Debere</i> = 'faire son devoir'			
<i>Disciples</i>	<i>Esclaves</i>	<i>Maîtres</i>	<i>Homme</i>
Quod debere facere, fecimus	Si seruus sentit quid debeat	Dominus qualem seruitutem domino dominorum debeat	Homo debet seruitutem
2. <i>Debere</i> = 'être redevable'			
<i>Dieu</i>		<i>Homme</i>	
Tantum debet homo deo (?)...		Quantum debet homini homo?	
Cui (deo) conditionem debet		Homine quid tale debet homo?	
Cui (deo) originem debet			
Cui (deo) debet totum			
Deo ista debet			
Crede te domino soluisse debitum			

Pris dans le premier sens, *debere* s’applique aux esclaves qui s’acquittent de leurs obligations envers leurs maîtres, aux disciples du Christ invités à imiter les esclaves, à l’homme en général et aux maîtres d’esclaves dans ce qui doit être leur rapport à Dieu. Utilisé dans le second sens, *debere* s’applique à Dieu et à l’homme. A

ce niveau, Pierre Chrysologue soumet à son auditoire la question suivante: l'homme est-il redevable à son semblable autant qu'à Dieu? De Dieu, affirme le prédicateur, l'homme a tout reçu: des bienfaits, sa condition, son origine. Aussi, l'homme est-il redevable à Dieu. L'homme l'est-il vis-à-vis de son semblable? a-t-il reçu de lui des biens semblables à ceux de Dieu? A ces deux questions oratoires, la réponse est, de toute évidence négative, ce qui permet à Pierre Chrysologue de répondre que Dieu ne doit pas être mis au même rang que l'homme. Pourtant, celui-ci attend de ses semblables un service, sans doute injustifié, au même titre que Dieu. Il faut cependant préciser que l'homme dont il est question ici est bien évidemment le maître d'esclaves, désigné également par *Dominus* qui renvoie en même temps à Dieu.

«*Dominus*». Le mot revient 25 fois dans le texte, pour désigner Dieu (9 emplois), le Christ (5), l'homme établi au-dessus des autres créatures (1), le maître d'esclaves (10).

<i>Dieu</i>	<i>le Christ</i>	<i>Le maître</i>	<i>L'Homme</i>
Dominus exigit	Dominus discipulos	Si dominus est qui audit...	Et toti terrae
Domini seruitute	admonuerit	Si seruus, exhibere se	dominum
Aliquando uigila tuo	Domine, in nomine	domino ista cognoscit.	praescrisit.
domino	tuo daemonia	Et parat domino suo	
Assiste tuo domino	subiecta sunt nobis.	Et apponit domino suo	
Blanditur dominus	Quos dominus	Et cum dominus in somno	
tuus	temperans dicens	deducit	
Dominus semper	Monet discipulos se	Et dominum praeuenit	
ignoscit	copulari domino	dormientem	
Crede te domino	Coenam domini	Quia quidquid dominus	
soluisse debitum	super mensas.	fecerit	
Domino dominorum		Et ad libitum domini	
debeat.		uocem	
		Et dominando dominus	
		Qui te dominum fecit	

Compte tenu de leur statut, Dieu et les maîtres d'esclaves réclament un service de ceux qui leur sont soumis, d'où l'emploi du verbe *exigere*.

«*Exigere*». Ce verbe est utilisé 3 fois. L'un de ces emplois renvoie à Dieu: *dominus famulatum diuinum exigit*. Les deux autres se reportent aux maîtres d'esclaves sous la forme *exigis a seruo*.

<i>Dieu</i>	<i>Le maître</i>
Dominus exigit famulatum diuinum humanae seruitutis exemplo	Homo, quod a seruis exigis Tu qui semper dormis et a seruo exigis
<i>Attributs de Dieu</i>	<i>Attributs du maître</i>
Deus hominem fecit, nasci iussit, dedit uiuere, concessit sapere, donauit et tempora, distribuit aetates, concessit ad gloriam, aperuit ad honorem, praefecit animantibus, et toti terrae dominum definita lege et aetate praescrisit; et cum talia tantaque prima homini dei beneficia deperiissent, secunda reparauit tanto maiora quanto diuina. Nam caeli post habitatorem dedit quem dederat ante incolam terrenorum.	Dominus in somno deducit Dominum dormientem Dominus indebite, iracunde, libens, nolens, oblitus, cogitans, sciens, nesciens circa seruuum fecerit, iudicium, iustitia, lex est. Imperantis ira ius est Ad libitum domini Dominando dominus Tu dominus qui semper dormis.
Domino uigilanti Blanditur dominus Dominus semper ignoscit Christus dedit uirtutem spiritus Potestatem supernam dedit Dedit gratiam sanitatum Dominus admonuit Dominus temperat Dominus monet.	

Bien entendu, le service que Dieu attend de l'homme est différent de celui que réclament les maîtres d'esclaves. S'agissant de Dieu, Pierre Chrysologue parle de *famulatus diuinus*, ce qui laisse penser à des relations familiales. Cette expression s'oppose à *humana seruitus* qui renvoie au service que le maître attend de son esclave et qui sous-entend une soumission absolue. D'autre part, la manière de réclamer est elle aussi différente de part et d'autre. La demande de Dieu

s'accompagne d'une contrepartie. Les verbes que Pierre Chrysologue utilisent sont significatifs à cet égard. La plupart renvoie au don; *dare, concedere, donare, distribuere, aperire*; certains font état de sa sollicitude: il veille sur l'homme (*domino uigilant*), il est doux et clément envers l'homme (*blanditur, ignoscit*); d'autres enfin expriment la place privilégiée que l'homme occupe dans la nature (*animantium praeficit; toti terrae dominum praescrpsit*). Qui plus est, plutôt que d'imposer sa volonté, Dieu conseille (*monet*), avertit (*admonet*), modère (*temperat*) et ce qu'il attend de l'homme n'est pas au-dessus de ses forces (*tamen quaerit Deus uel tantum*). En revanche, le maître d'esclaves ne procure rien à ses esclaves. Ne se donnant aucune peine, parce que toujours au repos (*tu qui semper dormis*), il impose sa volonté (*imperare*) et son autorité (*dominare*) à ses esclaves. Ayant de son côté la justice, le droit et la loi, il se comporte envers eux selon ses humeurs et son bon vouloir, comme le fait ressortir la juxtaposition des adverbes et des participes suivants: *indebite, iracunde, libens, nolens, oblitus, cogitans, sciens, nesciens*.

La condition de serviteur ne peut donc pas être de même nature suivant qu'on est serviteur de Dieu ou esclave d'un homme. C'est pourquoi Pierre Chrysologue distingue les deux états.

«*Servitus*» / «*servus*».

<i>Servus</i>		
<i>Esclave de Dieu</i>	<i>Esclave de l'homme</i>	<i>Attributs de l'esclave de l'homme</i>
Serui inutiles sumus Ego seruus tuus (ps. 116) Praebeat uindictam Bonus seruus	Quis uestrum habens seruum arantem Numquid etiam habet seruo illi Si dominus est, qui audit, agnoscit talia se exigere a seruo ; si seruus, exhibere se domino ista cognoscit.	Seruus arantem, aut pascentem (Seruus) para quod coenam, et praecingere et ministra. Si seruus, exhibere se dominus ista cognoscit Seruus [...] parat domino suo coenam Et quod parauerat subministrat Sed cum deuotione contremiscit
<i>Synonymes</i> Dicente Apostolo Dominus discipulos suos admonuerit Apostolos suos Christus ut mitteret Apostoli satis sibi utiles	Seruus namque post uigilias antelucanas Seruus colligit Quia quidquid dominus... circa seruum fecerit	

<p>uidebantur Monet discipulos Et ministerii sui perficit ad laborem Ministrarunt apostoli.</p>	<p>Si ergo et seruus sentit Sed homo, quod a seruo exigit Tu qui semper dormis et à seruo exigit Cui manducanti tuus seruus semper assistit Remitte seruo innocenti</p>	<p>Et apponit domino suo cibos Porrigenens crebra pocula Variat calices Vina mutat Cuius lacessere non licet seruituti Seruus colligit, curat, accurat, ponit, componit, reponit. Post haec omnia, nisi peruigilet Si ergo et seruus [...] seruiendo. Ce qu'il reçoit en retour Non elatus est Manicabit ad uerba, ad praesentem poenam nihil hesterno ei subuenit de labore.</p>
<p><i>Seruitus</i></p>		
<p><i>Esclavage divin</i></p> <p>Audistis quemadmodum famulatum diuinum dominus exigit Et esset homo liber omnium, sola domine seruitute, Quod emptus est, debet utique seruitutem Et dominando dominus qualem seruitutem Domino dominorum debeat Hoc implebat Paulus qui seruitutis suae titulos sic scribebat Liuidum facio corpus meum et seruituti subici</p>		<p><i>Esclavage humain</i></p> <p>Humanae seruitutis exemplo Quia nullam Deo, homini totam dependimus seruitutem Stat cuius lacessere non licet seruituti Et ad libitum domini uocem non habet conditio seruitutis Ne per indulgentiam caro laxata alterius incurreret seruitutem.</p>

Seruitudo revient 9 fois dans le texte. Il désigne indifféremment la condition de serviteur de Dieu et l'asservissement à un homme. Toutefois, Pierre Chrysologue a pris soin, au début de son sermon, de différencier les deux états en parlant de *famulatus diuinus* et de *humana seruitus*. Cette différence apparaît clairement à

travers la présentation que le prédicateur fait de l'esclave et du serviteur de Dieu. Pour désigner l'esclave, Pierre Chrysologue emploie *seruus* (9 fois), *subditus* (1) et des verbes *seruire* et *exhibere*. L'intention manifeste du prédicateur est de faire apparaître le sort pitoyable qui est celui de l'esclave. L'accent est mis sur la pénibilité et la diversité de ses corvées (*uarios et duros labores; trepidantes et anxios cursos*), son état psychologique (*anxios, contremescit*), son rythme infernal de travail mis en relief par la longue liste des verbes d'action (*parat, subministrat, apponit, porrigens, uariat, mutat, colligit, curat, accurat, ponit, componit, reponit, peruigilet*), le manque de reconnaissance à son égard (*non elatus est*) malgré le dévouement dont il fait preuve (*cum deuotione*), les châtiments qu'il endure (*manicabit ad uerbera, poena*). En face de ce portrait, le serviteur de Dieu apparaît sous un tout autre angle. Le mot *seruus* n'est guère utilisé pour le désigner. Il est employé 2 fois, en parlant du psalmiste qui s'est donné lui-même ce nom et de saint Paul, qualifié de *bonus seruus*. Les véritables serviteurs de Dieu sont plutôt désignés par les mots *apostolus* et *discipulus* qui établissent un autre type de relation. Dieu apparaît sous les traits d'un maître (*magister*), et la dépendance qui est celle de l'homme n'est plus une servitude (*seruitudo*) mais un *ministerium* que ses serviteurs accomplissent (*ministrant*) en toute liberté (*liber omnium, libertas*) et en toute humilité (*humilitas*), conscients qu'ils sont que leur utilité n'a sa raison d'être qu'en Dieu.

De cette étude lexicale, se dégagent clairement deux thèmes autour desquels s'oriente la réflexion de Pierre Chrysologue: la réalité de l'esclavage au 5^e siècle et l'esclavage comme métaphore.

LA REALITE DE L'ESCLAVAGE AU 5^E S.

Steffan considère que l'intérêt des sermons de Pierre Chrysologue est d'abord historique: «les sermons de l'évêque de Ravenne, écrit-elle, fourmillent d'indications sur la capitale de l'empire romain d'occident au Ve siècle» (2007: 20). Le sermon 161 est un témoignage de ce que pouvaient être la pratique de l'esclavage, le travail des esclaves et les rapports entre maîtres et esclaves.

Le sermon 161 nous plonge dans la Ravenne du 5^e siècle. Comme dans le reste de l'empire, l'esclavage y est encore une réalité. Mais à Ravenne, d'autres facteurs

entrent en jeu pour expliquer cette pratique de l'esclavage. Déjà, Strabon (V) et Plutarque (Crassus, 8) y notaient la présence de *ludi gladiatorum*; le port que l'empereur Auguste y avait construit avait fait de la ville un centre commercial; la viticulture y était largement exploitée et nécessitait une main d'œuvre importante, de même que les nombreux édifices qui s'y édifiaient, notamment les églises, comme celles de l'impératrice Gallia Placidia ou de Pierre Chrysologue (Diehl 1903: 12-17; Scagliarini 1968: 26-27). A cela s'ajoute que Ravenne était devenue, sous le règne d'Honorius, la capitale de l'empire romain d'occident et enfermait dans ses murs l'élite de l'empire dont Charles Diehl nous donne une idée de ce qu'elle pouvait être (Diehl 1903: 17). Il n'est donc pas étonnant que Pierre Chrysologue présente l'esclavage comme une pratique courante à son époque et qui est le fait non seulement de païens, mais aussi de chrétiens. Considéré comme un bien —la loi romaine déniait à l'esclave le statut de personne: «*nullum caput habet*» (*Inst.* I, 16, 4); «*Seruile caput nullum ius habet*» (D.IV, 5)—, un capital dont il faut tirer profit, l'esclave se devait tout entier au service de la maison et devait travailler aussi loin et aussi longtemps que ses forces pouvaient aller. Cependant dans les maisons rustiques comme dans les maisons urbaines, les tâches étaient réparties entre plusieurs esclaves, à l'image des esclaves de Trimalcion. Tel n'est pas le cas dans notre sermon. Pierre Chrysologue concentre tous les travaux entre les mains d'un seul esclave. Est-ce pour les besoins de l'amplification oratoire, une preuve de la diminution du nombre des esclaves ou une survivance du *mediastinus*, l'esclave à tout faire⁴? Quoi qu'il en soit, le fait atteste que le travail de l'esclave reste encore pénible.

La description que nous en fait Pierre Chrysologue montre que les conditions de travail n'avaient guère changé. Le rythme de travail auquel il est soumis est infernal. Il se lève de très bonne heure, après les matines, pour se coucher très tard, s'il ne reste pas éveillé toute la nuit. Tout au long du jour, il s'adonne sans arrêt à toutes sortes de corvées, allant et venant sans un seul instant de répit. Le soir, il sert le dîner à son maître. Ce ne sont, là aussi, que des allées et venues interminables pour apporter les mets, servir à boire, changer les verres. Après le service, ce qui devait

⁴ Le *mediastinus* pouvait avoir plusieurs fonctions: «En pratique, un même esclave participait sans doute à diverses activités. Entretenir un esclave qui ne connaît qu'un seul de ces métiers n'était sûrement pas rentable. Le *mediastinus*, sorte d'homme à tout faire est une illustration du problème» (Morabito 1981: 81).

être considéré comme un moment de relâchement, accroit, au contraire, la fatigue de l'esclave puisqu'il est contraint d'assister, debout et immobile, aux récits ou aux jeux qui accompagnent le repas. Une fois le repas terminé et que tout le monde profite de la nuit, l'esclave est tenu de tout remettre en ordre avant de pouvoir se nourrir chichement et, s'il en a le loisir, de dormir afin d'être à nouveau d'aplomb les heures à venir. L'auteur ne manque pas non plus de souligner l'état psychique de l'esclave, caractérisé par la tension nerveuse et la peur. Pourtant, malgré ces conditions de travail exécrables et déplorables, l'esclave se donne à sa tâche avec dévouement, sans rien recevoir de retour, si ce ne sont les châtiments corporels que lui inflige son maître. En effet, le texte nous informe aussi sur les rapports entre maîtres et esclaves.

Jusqu'à l'époque des Antonins, la législation était très dure pour l'esclave. Elle le livrait entièrement à la souveraineté de son maître qui avait droit absolu sur son travail, sur tout son être, droit de vie et de mort, ainsi que le stipulaient les textes juridiques:

Les esclaves sont sous le pouvoir du maître. Ce pouvoir relève du droit des gens. En effet, nous pouvons également constater que chez tous les peuples, les maîtres ont le droit de vie et de mort sur leurs esclaves.⁵

Les écrivains classiques ont, de leur part, témoigné de cette mainmise des maîtres sur leurs esclaves: Sénèque parle du silence forcé, sous faute de punition, des esclaves qui entourent la table du maître:

les malheureux esclaves n'ont pas le droit de remuer les lèvres, fût-ce pour parler. La verge étouffe tout murmure. Il n'y a pas d'exception, même pour les bruits involontaires, accès de toux, étternement, hoquet. Tout manquement à la règle du silence s'expie par un châtiment brutal. Ils passent la nuit entière debout, à jeun et muets.⁶

⁵ *In potestate itaque sunt serui dominorum. Quae quidem potestas iuris gentium est. Nam apud omnes peraeque gentes animaduertere possumus dominis in seruos uitae necisque potestatem fuisse* (Gaius, *Instit.* I, 52 [Dig. L, 17, 32]).

⁶ *At infelicibus seruis mouere labra ne in hoc quidem ut loquantur, licet; uirga murmur omne compescitur, et ne fortuita quidem uerberibus excepta sunt, tussis, sternumenta, singultus;*

Il cite aussi l'exemple de Védus Pollion qui faisait jeter aux murènes ses esclaves pour le simple plaisir de les voir dévorer tout entiers (Sénèque, *De la clémence*, I, 18) ou celui de Papinius qui apprenait ses esclaves à bien calculer en les frappant (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XX, 122, 15); Juvénal décrit la férocité d'une matrone qui, tout en continuant à converser avec ses amies, fait fouetter son esclave (Juvénal, *Satires*, VI, 480) ou en fait tuer un autre sans raison valable:

«La croix pour cet esclave!» / «Quel crime a-t-il commis pour mériter le supplice? Y a-t-il un témoin? Qui le dénonce? Un moment, on ne saurait trop prendre son temps quand il y va de la mort d'un homme.» / «Ô fou! Est-ce qu'un esclave est un homme? Il n'a rien fait, soit. Mais je le veux, je l'ordonne. Une raison? Ma volonté.⁷

Ovide clame sa haine pour les matrones qui déchirent avec leurs ongles le visage de leurs servantes ou leur enfoncent des aiguilles dans les bras (*L'Art d'aimer*, III, 235-242). Perse (*Satires*, V, 125), Horace (*Épîtres*, II, 2, 133), Martial (*Épigrammes*, XIV, 68) ont évoqué les fureurs des maîtres et les sanctions infligées à propos des fautes les plus légères. A partir des Antonins, les empereurs ont décrété des lois dans le but d'atténuer le pouvoir des maîtres sur leurs esclaves: Hadrien enlève aux maîtres le droit de vie sur leurs esclaves⁸; Antonin soumet à la peine de l'homicide le maître qui, sans de graves motifs, se faisait justice lui-même⁹; Marc-Aurèle met les esclaves à l'abri des traitements trop rigoureux et interdit formellement de les tuer (*Digeste*, XLVIII, 2). Cet assouplissement va se poursuivre avec les empereurs chrétiens qui favorisèrent l'affranchissement¹⁰. Or, à considérer

magno malo ulla uoce interpellatum silentium luitur; nocte tota ieiuni mutique perstant (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 47, 3).

⁷ «pone crucem seruo.» *meruit quo crimine seruus / supplicium? quis testis adest? quis detulit? audi; / nulla umquam de morte hominis cunctatio longa est.* / «o demens, ita seruus homo est? nil fecerit, esto: / hoc uolo, sic iubeo, sit pro ratione uoluntas. (Juvénal, *Satires*, VI, 219-223).

⁸ *Seruos a dominis occidi uetuit; eosque iussit damnari, si digni essent* (Spartien, *Hadrien*, 18; cité par Wallon [1988: 646]).

⁹ *Ex constitutione diui Antoni, qui sine causa seruorum suorum occiderit, non minus puniri iubetur, quam qui alienum seruum occiderit* (Gaius, *Instit.* I, 53 [Digeste I, 6]).

¹⁰ *Pro libertate quam et fouere et tueri romanis legibus et praecipue nostro numini peculiare est* (C. J. VII, 24).

le texte de Pierre Chrysologue, il semble que l'autorité des maîtres reprend le dessus sur les lois: «tout ce que le maître fait à son esclave, cela fait force de jugement, de justice, de droit». Ce n'est plus la loi qui punit, c'est le maître. Il n'y a point de contrôle à la sentence, point d'obstacle à l'application de la peine, c'est le règne de l'emportement, du caprice, de l'arbitraire. Cette recrudescence de la violence peut s'expliquer par le fait que beaucoup de païens intégraient le christianisme en gardant leurs coutumes païennes. Dans un tel état de choses, l'appel que le prédicateur lance aux maîtres trouve toute sa justification.

Pierre Chrysologue demande aux maîtres de faire preuve d'humanité envers leurs esclaves:

Pardonne à ton esclave innocent, toi envers qui ton maître est indulgent malgré tes péchés; accorde parfois le pardon, toi à qui ton maître pardonne toujours.

En appelant ainsi les maîtres à la modération, Pierre Chrysologue se fait le continuateur d'une longue tradition philosophique que nous trouvons à Rome surtout chez les philosophes stoïciens. Sénèque prône la retenue dans l'emploi des esclaves et dans la conduite à leur égard. Les raisons de cet humanisme, il les expose dans la lettre 47 à Lucilius: entre les esclaves et les hommes libres, il n'y a pas seulement une égalité de nature, mais aussi une égalité de condition:

«Ce sont des esclaves». Non, ce sont des hommes. «Ce sont des esclaves». Non, des compagnons de gîte. «Ce sont des esclaves». Non, mais d'humbles amis. «Ce sont des esclaves». Des esclaves comme nous mêmes, si l'on songe que la fortune étend ses droits également sur nous comme sur eux.¹¹

Epictète, comme Sénèque, prêche l'origine commune des maîtres et des esclaves, ce qui est une raison suffisante pour les maîtres de bien traiter les esclaves (*Entretiens*, I, 13; *Manuel*, 37, 7); Marc-Aurèle, par ses lois, a lui aussi contribué à l'adoucissement de la condition des esclaves. Mais en recommandant la clémence aux maîtres, Pierre Chrysologue n'est pas seulement l'héritier des philosophes. Il suit

¹¹ «*Serui sunt*». *Immo homines*. «*Serui sunt*» *Immo contubernales*. «*Serui sunt*». *Immo humiles amici*. «*Serui sunt*». *Immo conserui, si cogitaueris tantundem in utrosque licere fortunae* (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 47, 1).

aussi la trace des Pères de l'Église qui l'ont précédé dans cette voie: Ambroise, reprenant le thème de la communauté de nature, appelle les maîtres à se comporter en pères de famille envers leurs esclaves:

Pour ce qui est de la conduite à tenir en matière de punition, que le maître se conduise envers ses esclaves qui lui sont soumis par le droit de servitude comme s'ils avaient une même communauté d'âmes. On l'appelle père de famille pour qu'il les dirige comme ses enfants.¹²

Augustin, après Ambroise, veut que le maître traite son esclave à la fois comme un homme et comme son fils: le punir quand il le mérite, mais le punir non par haine, mais par amour:

Peux-tu être en colère contre l'esclave au point de le haïr? Tu ne devrais pas l'être, si tu es un chrétien. Tu ne devrais pas l'être, si tu gardes à l'esprit que tu es un homme ; tu ne devrais pas l'être, si tu te rappelles qu'«esclaves» et «maîtres» sont des mots différents mais que «homme» et «homme» ne le sont pas. Tu ne devrais pas poursuivre un esclave pécheur de ta haine. Mais, dans la mesure où ce sont des hommes, mettons cette comparaison de côté et substituons lui celle qui comporte le fils. Personne n'est capable de ne pas aimer ses enfants: un homme qui aime son fils ne mérite aucun éloge.¹³

En invitant les maîtres à se montrer plus humains envers leurs esclaves, le but ultime de Pierre Chrysologue, qui est également celui des autres Pères, est de faire prendre conscience aux maîtres qu'à l'instar de leurs esclaves, ils appartiennent, eux aussi, à un maître: «Si donc l'esclave a conscience de ce qu'il doit à l'homme en le servant de la sorte, de son côté, le maître qui commande est instruit de la servitude

¹² *Servos quoque dominus iure servitii subditos habeat pro moderamine coercionis, quasi animae consortes. Paterfamilias enim dicitur, ut quasi filios regat* (Ambroise, *Lettre*, 2, 31).

¹³ *Forte sic irasceris seruo, ut oderis eum. Non quidem ita debes, si christianus est; non ita debes, si hominem te esse consideras; non ita debes si consideras diversa quidem esse nomina «servus» et «dominus», sed non diversa «homo» et «homo». Non ita debes odio peccantum servum. Sed quia ita solent homines, respuamus istam similitudinem, filium ponamus. Nemo potest nisi amare filios: non enim laudandus est homo qui amat filium suum* (Augustin, *Nouveau sermon* [Mayence 54], 4, 96-101 (in Dolbeau 1991: 271-288)).

qu'il doit au maître des maîtres et comprend qu'il est fait pour ce maître». Ce maître qui est au-dessus de tous les autres et à qui il faut se soumettre, c'est Dieu.

L'ESCLAVAGE COMME METAPHORE

Le passage de Luc qui sert de support à Pierre Chrysologue a été amplement commenté par les exégètes (Beauboeuf 2010: 92-94; Bovon 2001: 122-127; Lagrange 1927³: 454-457). L'évangéliste rapporte la vie au quotidien d'un maître et de son esclave. La journée de ce dernier ne finit pas après les travaux champêtres de la journée. De retour à la maison, il doit mettre la table, servir le repas du soir et continuer à se mettre à la disposition de son maître. L'esclave ne fait là que son devoir. Son maître, de son côté, lui sait gré de remplir son office, mais il ne lui doit aucune reconnaissance. Cette pratique de la vie quotidienne, Jésus l'applique à ses disciples. Quand ils exécutent ce qui leur a été ordonné, ils n'ont aucune raison de se glorifier, aucune revendication à formuler, aucun mérite à s'accorder. Ainsi, Jésus attend de ses disciples qu'ils accomplissent leur tâche avec zèle et fidélité, sans attendre quelque félicitation ou récompense particulière. C'est à cette ressemblance que Pierre Chrysologue invite ses fidèles. Il se sert du thème de l'esclavage pour développer deux notions qui lui paraissent fondamentales dans la relation de l'homme avec Dieu : le sens du service gratuit et l'humilité.

Gratuité du service: *serviteurs inutiles*

Pierre Chrysologue affirme que l'homme est naturellement esclave de Dieu: *debet utique seruitutem*. Son argumentation repose sur trois points. Le premier est la bienveillance de Dieu à l'égard de l'homme. Si l'esclave peut s'avérer indispensable à son maître, il n'en est pas de même pour l'homme vis-à-vis de Dieu qui, se suffisant à lui-même, n'a pas besoin de l'homme. En revanche, celui-ci est redevable à Dieu de tous les bienfaits qu'il a gratuitement reçus de lui: la vie, la connaissance, les biens matériels. C'est d'abord par reconnaissance que l'homme doit se faire l'esclave de Dieu. D'autre part, du fait de son humanité, l'homme est porté vers le mal:

que l'homme, dit le prédicateur, songe aux maux du cœur, aux vices de la chair, aux flots des plaisirs, aux bourrasques des désirs, aux ravages de la colère, aux naufrages des crimes, et alors tout ce qu'il y a d'utile en lui, il l'attribuera à Dieu, et mettra sur son compte tout ce qui est inutile.

Sur le plan moral, l'homme est donc esclave de ses passions, esclavage que les philosophes considéraient comme le véritable esclavage. Pour Sénèque, il n'y a de servitude déshonorante que la servitude volontaire des passions:

Tel est asservi à la débauche, tel autre à l'avarice, tel autre à l'ambition, tous sont esclaves de l'espérance, esclaves de la peur. Je te citerai un consulaire humble servant d'une vieille bonne femme, un riche soumis à une petite esclave; je te ferai voir des jeunes gens de la première noblesse asservis à quelque danseur d'opéra. La plus sordide des servitudes est la servitude volontaire (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 47, 17).

Transféré à la religion, cet esclavage des passions devient esclavage du péché que les Pères de l'Eglise ont également décrié:

Toute passion est servile puisque quiconque se livre au péché est esclave du péché; pire, celui qui est soumis aux vices est l'esclave de nombreux péchés. Car il s'est vendu à de nombreux maîtres, si bien que c'est à peine s'il lui est encore possible d'échapper à l'esclavage.¹⁴

Seule la mort du Christ a pu libérer l'homme de cet esclavage du péché. C'est ce que Pierre Chrysologue rappelle en citant *1 Cor.*, VII, 23. L'image de l'achat, qui était un des modes d'acquisition de l'esclave, indique la valeur du prix par lequel l'homme a été racheté. Si l'homme, pour son péché, avait été condamné à l'esclavage, Jésus Christ était venu détruire ce péché héréditaire: il l'avait racheté au prix de son sang, faisant de l'homme son obligé puisque la réponse de l'homme à cet acte ne pouvait être que la reconnaissance de son absolue dépendance à Dieu.

¹⁴ *Seruilis enim est omnis passio quoniam qui facit peccatum seruus est peccati; et quod peius est, multorum seruus est: qui subiectus est utiis multis se dominis addixit ut seruitio ei exire uix libeat* (Ambroise, *De Jacob et uita beata*, li, 3, 12 a-b).

Ainsi compris, l'esclavage n'est plus une soumission imposée, mais volontaire comme l'écrit saint Ambroise: «En vérité, l'esclavage libre est celui qui est volontaire... Cet esclavage vient de l'âme et non de la nécessité»¹⁵. C'est de cette manière que le psalmiste et saint Paul concevaient leur esclavage. En se proclamant esclave de dieu «je suis ton esclave» (*Psaume 116*), le psalmiste revendique ce titre comme un compliment et un privilège. Chez saint Paul, la joie d'être au service de Dieu et d'accomplir sa mission avec fidélité prévaut dans toutes les souffrances qu'il a endurées. A l'exemple du psalmiste et de saint Paul, l'homme doit se sentir fier d'être serviteur de Dieu. Cette fierté ne va cependant pas sans l'humilité qui est la deuxième vertu que Pierre Chrysologue essaie d'inculquer à ses fidèles.

L'humilité au centre du service de Dieu

Le prédicateur place l'humilité au centre de l'enseignement du Christ: *humilitas quae est mater doctrina*. Nul ne peut se dire serviteur de Dieu s'il n'est humble. L'exemple des disciples sert d'illustration au prédicateur. A leur retour de mission, les apôtres se vantaient des miracles qu'ils avaient accomplis, raison pour laquelle leur maître les rappelle à l'ordre: les disciples ne doivent pas se réjouir du succès de leur mission comme étant dû à leur propre autorité, mais comme l'effet de leur relation privilégiée avec celui qui les a envoyés et leur a donné cette autorité. Cette relation, qui doit être le motif légitime de leur joie et de leur bonheur, est aussi le gage de leur salut puisqu'ils ont leurs noms inscrits au ciel. Telle est en effet la finalité que Pierre Chrysologue assigne au désintéressement et à l'humilité: conduire l'homme à la vraie liberté dont il jouira une fois en présence de Dieu qui, après l'avoir délivré de l'esclavage terrestre, lui a préparé une place au ciel: *seruaretque condicio iam certa quem perdiderat incerta libertas*.

CONCLUSION

Le Christ, de son vivant, n'a ni approuvé ni remis en question l'esclavage qui

¹⁵ *Verum est seruitus libera quae est uoluntaria... haec est seruitus ex animo, non ex necessitate* (Ambroise, *Epistolarum classis*).

existait dans le monde juif. Cette attitude de Jésus sera celle des apôtres. Saint Pierre comme saint Paul, dans leurs épîtres, inviteront même les esclaves à se soumettre à leurs maîtres. Les Pères de l'Eglise adopteront la même attitude que les apôtres par rapport à l'esclavage qu'ils reconnaissent de fait et qu'ils ne cherchent pas à remettre en cause. Pierre Chrysologue ne déroge pas à cette règle. De sa part, Il n'y a aucune condamnation de l'esclavage dont il atteste la pratique à son époque. Comme ses prédécesseurs, il se contente d'en appeler à la clémence des maîtres à l'égard de leurs esclaves et l'exemple du serviteur fidèle lui sert d'appui pour appeler au service de Dieu.

BIBLIOGRAPHIE EMPLOYÉE

- S. BEAUBOEUF (2010), *La montée à Jérusalem, le dernier voyage de Jésus selon Luc (9, 51-19, 48)*, Paris.
- F. BOVON (2001), *L'évangile selon saint Luc, 15, 1-19, 27*, Genève, Labor et Fides.
- C. DIEHL (1903), *Ravenne*, Paris.
- F. DOLBEAU (1991), *Nouveaux sermons de saint Augustin pour la conversion des païens et des donatistes (II)*, REA, 37, 2.
- M.-J. LAGRANGE (1927³), *Evangile selon saint Luc*, Paris.
- M. MORABITO (1981), *Les réalités de l'esclavage d'après le Digeste*, vol. 39, Paris, Centre de Recherches d'Histoire Ancienne.
- J. QUASTEN (1986), *Initiation aux pères de l'Eglise*, vol. IV, *Les Pères latins*, Paris.
- D. SCAGLIARINI (1968), *Ravenna e le ville romane in Romagna*, Ravenna, A. Longo.
- M. STEFFAN (2007), *Le signe des signes, Pierre Chrysologue, Sermons sur la passion et la résurrection*, Paris, Les Pères dans la foi.
- H. WALLON (1988), *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, Paris, Robert Laffont.
- M. M. WILKINS (1940), *Word-order in selected sermons of the fifth and sixth centuries*, Washington DC, Catholic University.